Terre-en-vue

Appel à projets

pour la mise à disposition à titre gratuit, pour une durée de 15 ans de 3 parcelles de terrains agricoles

(totalisant 2,65ha)

à destination de production nourricière

(maraîchage/culture, écopaturage par volailles)

Temploux (Namur)

NAMUR CAPITALE

Wallonie

1. Objectif de cet appel à projet 3

2. Présentation du terrain 4

3. Modalités d'accès et d'occupation 5

4. Modalités de dépôt des candidature, de sélection et critères de recevabilité et d'évaluation des candidatures 5

5. Calendrier récapitulatif et personnes de contact 8

6. Annexes 9

Contact Terre-en-vue
info@terre-en-vue.be
Françoise Ansay, Chargée de mission « Terres publiques »
francoise@terre-en-vue.be - 0487 25 60 91

ATTENTION pour postuler
-
Visite obligatoire des terrains le 10 février ou le 10 mars à 10h00
-
Date ultime de dépôt des candidatures le 31 mars

1. Objectif de cet appel à projet

La Ville de Namur a pour volonté de promouvoir une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement. Pour ce faire, l'autorité communale a décidé de mobiliser des terrains communaux pour renforcer l'émergence de projets agroécologiques nourriciers et de circuits courts. Par ailleurs, la ville de Namur développe en son centre un nouveau site de « Halle maraichère » dont l'objectif est d'accueillir des productions locales agricoles.

Dans ce cadre, et suite à un appel à candidature, la Ville de Namur a sélectionné Terre-en-vue pour la prise en gestion, pour une durée de 15 ans, de 3 terrains agricoles situés à Temploux (commune de Namur) afin d'y soutenir l'installation d'agriculteurs pour des projets nourriciers.

Dès lors, Terre-en-vue recherche, dans le cadre du présent appel à projet, des agriculteurs/trices souhaitant y développer un ou plusieurs projet(s) agro-écologique(s) et/ou d'agriculture biologique, professionnel(s), viable(s), transmissible(s) et créateur(s) d'emploi. Le projet visera une production nourricière, idéalement à destination des habitants du namurois, et dont les produits seront commercialisés en circuit-court.

Les terrains mis en location sont les suivants :

- **2 parcelles (de 0,6 et 0,45 ha)**, actuellement en prairies, sont destinées à la production maraichère ou autre production végétale adaptée à la situation (le cas échéant par exemple des plants maraîchers, arbustifs,...). Le cas échéant, pour paturage;
- **1 parcelle (de 1,6ha)** est un verger conservatoire (dont la gestion spécifique reste du ressort du propriétaire) qui pourra accueillir en son sein (prairie) de l'écopaturage de volailles (élevage mobile).

Le(es) projet(s) proposés dans le cadre du présent appel à projet pourront

- concerner un ou plusieurs de ces terrains ;
- être portés par une personne ou un collectif de personnes se présentant ensemble.

Une visite des terrains est requise pour tous les candidats ; 2 dates de visites sont proposées : le 10 février et le 10 mars en matinée (10h-12h).

Une **candidature** devra être déposée par tout(e) porteur (euse) de projet pour le 31 mars 2023.

Le ou les agriculteurs/trices des projets agricoles sélectionnés pour les différents terrains seront locataires de la coopérative Terre-en-vue pour une durée dès lors de **15 ans** également.

2. Présentation des terrains

2.1. Contexte général de l'implantation des 3 parcelles de terrain agricole

Les terrains proposés ici à la location sont situés au sein du site géré par les salariés du service «Nature et Espaces verts» (SNEV) de la Ville de Namur. Il y a là notamment sa pépinière de production de plants pour les espaces publics de la Ville.

Par ailleurs, les membres et bénévoles de l'association «CREAVES» (https://www.creaves-namur.be/) y disposent de leurs bureaux et d'un site de revalidation des oiseaux accessible au public. Le Centre de Recherche Agronomiques de Gembloux et Fruit Collect (collecte de tout ou partie des fruits) sont également présents à certains moments de l'année sur le site du verger conservatoire. Terre-en-vue sera particulièrement attentif à ce que l'installation du /des agriculteurs/trices se fasse en bonne entente avec ces acteurs présents sur le site.

2.2. Description des trois parcelles de terrain proposés à la location

Les 3 parcelles sont situées rue Batys de Soye numéro 1 à 5020 Temploux et cadastrées Namur, 8e division, Temploux, section D, n°85 M et N et tel que repris sur les photos aériennes ci-dessous (en liseré rouge sur la 3e photo ci-dessous).

Elles se trouvent à proximité des bourgs de Suarlée et Temploux et à 8km du Centre de Namur. Ces parcelles représentent une surface totale d'approximativement **2,65 hectares**.

L'on distingue :

1) Les terres de culture et/ou paturage

- **Parcelle 1**: 0,6 hectare, constituée d'un sol limoneux à charge caillouteuse non négligeable ayant un drainage naturel allant de favorable à modéré. Cette surface est actuellement une prairie. La parcelle est située en zone vulnérable (directive Nitrate), lieudit : pépinière de Temploux.

- **Parcelle 2**: 0,45 hectare, constituée d'un sol limono-caillouteux à charge schistogréseuse ayant un drainage naturel favorable. Cette surface est actuellement une prairie. La parcelle est située en zone vulnérable (directive Nitrate), lieu-dit : pépinière de Temploux.

2) La terre dédiée à l'éco-pâturage d'animaux de volailles [1]

- **Parcelle 3** : 1,6 hectares, constituée d'un sol limoneux ayant un drainage naturel allant de favorable à modéré. Cette surface est un verger conservatoire constitué de variétés anciennes de pommier. La parcelle est située en zone vulnérable, lieu-dit : pépinière de Temploux.

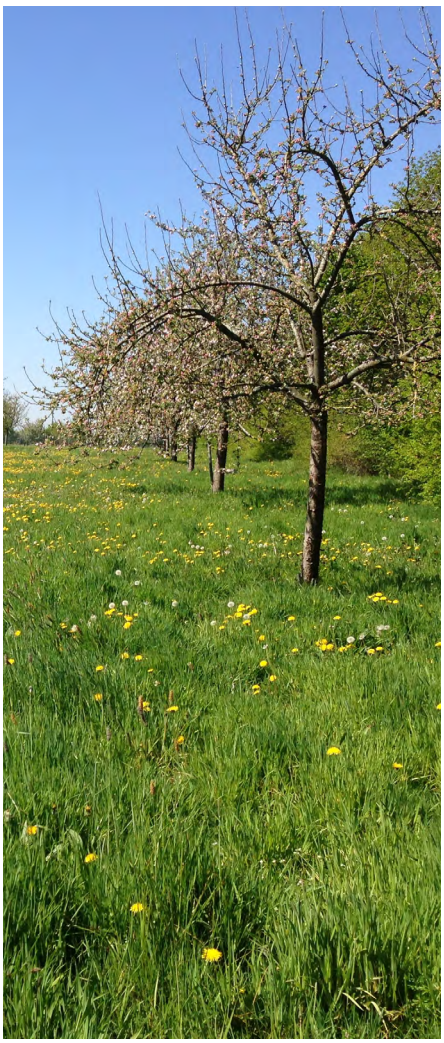

3. Modalités d'accès et durée d'occupation – contrat

Le terrain est une propriété de la Ville de Namur. Terre-en-vue SCRL est gestionnaire des terres pour une durée de 15 ans prenant cours au 1er janvier 2023.

La coopérative Terre-en-vue se charge de la mise à disposition du ou des agriculteurs. La période de mise à disposition couvrira la durée du projet (à hauteur de maximum 15 ans).

Le type de contrat de mise à disposition proposé par Terre-en-vue est un contrat de location. Il comprend notamment les éléments suivants :

- Modes agro-écologiques de production et commercialisation en circuit-court ;
- Occupation à titre gratuit (hormis eau) ;
- Un état des lieux des terrains est réalisé avant la prise en main des terrains par les candidats retenus ;
- Afin de favoriser une évolution conjointe entre le ou les agriculteur(s) et Terre-en-vue, un suivi annuel du projet est organisé auquel la ville de Namur sera invitée ;
- Pour ce qui concerne la communication sur le projet (dans les médias, sur le web, et des documents imprimés,...) ; le porteur de projet indiquera qu'il est soutenu par Terre-en-vue et la Ville de Namur.

Par ailleurs, un Règlement d'Ordre Interieur sera également élaboré afin d'organiser la gestion quotidienne en bonne entente avec les autres occupants du site.

ROI et projet de contrat seront mis à disposition des candidats lors de la visite de terrain.

4. Modalités de dépot des candidatures, procédure de sélection et critères de recevabilité et d'évaluation

4.1 Procédure

1. Visite préalable sur le terrain et inscription

La visite vous permettra de prendre connaissance du lieu, de ses caracteristiques et de son contexte. Une premiere visite est prevue le vendredi 10 février sur place. Une deuxieme visite est prevue le vendredi 10 mars 2023.

La participation à une des visites de terrain est obligatoire et constitue un des criteres de recevabilite pour les candidatures.

Il est demandé de s'inscrire à la visite auprès de **info@terre-en-vue.be**

2. Projet de candidature et date de dépôt des candidature

Le formulaire présenté en annexe 1 et complété constitue votre candidature aux terrains

Le formulaire est à rendre au plus tard le 31 mars 2023 à minuit. Veuillez verifier que vous respectez les criteres de recevabilite (cf.) et les critères de selection des projets (cf.).

3. Séance d'info et réunion d'accompagnement

Une séance d'information ayant pour objectif de répondre aux questions complémentaires suivant les visites auront lieu :

- En distanciel sera organisée **le lundi 13 mars 2023** (10h) pour vous guider dans le processus de la rédaction d'une réponse à cet appel à projet ;
- La participation est libre mais l'inscription est obligatoire (via **info@terre-en-vue.be**). La participation à cette seance n'est pas un critère de recevabilite.

Une réunion d'accompagnement visant à faire évoluer votre projet ou vous aider à compléter le questionnaire et, le cas échéant, rencontrer d'autres porteurs de projet, peut être organisée **à la demande en présentiel (Gembloux) entre le 13 et le 17 mars**, via un mail à **info@terre-en-vue.be**

4. Sélection des candidatures et date d'audition

Un jury composé de professionnels de l'agriculture, de la Ville de Namur et de Terre-en-vue sera constitué. Un premier tri des dossiers pour en sélectionner les meilleurs (minimum 2 / typologie de projet) sera réalisé et leurs dossiers transmis aux membres du jury.

Une audition des candidats retenus est prévue le **12 avril sur le site à Temploux**. Les candidats seront informés, sauf contre-ordre, le 14 avril 2023.

La terre leur sera mise à disposition, après état des lieux, rencontre avec les partenaires et signature du ROI et du contrat, **vers le 15 mai 2023**.

4.2 Critères de recevabilite des candidatures

Pour que la candidature soit recevable, elle doit comprendre les éléments suivants :

- Le/la candidat(e) établit son siège social en Région wallonne
- Le/la candidat(e) valorise sa production en circuit court essentiellement en Région wallonne ;
- Le/la candidat(e) respecte la Charte qui établie en concertation avec la Ville de Namur et l'association CREAVES
- Le/la candidat(e) a participé à une visite de terrain
- Le canevas de candidature est complet, annexes comprises
- L'envoi de la candidature complète a lieu avant l'échéance
- Le projet proposé est en phase avec les objectifs de cet appel à projet, repris au point 1.

4.3 Critères d'evaluation des projets et des candidats

Les critères d'évaluation ci-dessous reprennent les éléments d'aptitudes qui permettront d'évaluer les projets et les candidats lors des entretiens de sélection des projets.

A. Les critères généraux

1. Le projet est destiné à nourrir les populations humaines locales
2. Le projet est professionnel, viable et transmissible
3. Le projet est respectueux de l'environnement
4. Le projet tend à mettre en place des pratiques agroécologiques et respecte au minimum le cahier des charges de l'agriculture biologique
5. Le projet tend vers une autonomie maximale des cycles de production
6. Le projet s'inscrit dans des circuits de proximité (approvisionnement, distribution)
7. Le projet a un impact positif sur la résilience alimentaire de la Région wallonne. Les produits doivent (au moins en partie) être accessibles à la population wallonne.
8. Le projet est créateur d'emploi

B. Critères concernant la gestion agricole et technique

1. Avoir les connaissances théoriques et pratique de la production agroécologique
2. Capacités techniques de commercialisation. Avoir les connaissances théoriques et pratiques de la commercialisation et de l'achat : temps de travail nécessaire, mode de distribution, emballages et conditionnements, modes de vente, pratiques commerciales, fixation des prix, auto-récolte, fournisseurs, négociations,...
3. Connaissance de la réalité agricole tant au niveau du contexte Belge que de la charge de travail et de l'évolution du marché

C. Aptitudes personnelles

1. Être en mesure de pouvoir fonctionner avec bienveillance avec les acteurs-partenaires présents sur le site, dans le cadre de la charte (Service Nature et Espaces Verts – CREAVES)
2. Avoir la capacité d'entreprendre. Le/la candidat(e) est responsable, est autonome et indépendant, s'investit, mesure les risques (financiers, écologique, sociaux, personnels), prend et assume des décisions et des initiatives, noue des partenariats et des collaborations, s'entoure de personnes adéquates, crée de la valeur et sa propre rémunération. Est attentif aux évolutions du marché, gère son stress, s'organise et coordonne.
3. Avoir une condition physique en adéquation avec son projet
4. Être cohérent dans ses besoins. Être conscient de ses besoins personnels tant en termes de temps de travail, en termes d'engagement, être réaliste par rapport à ses besoins financiers, ainsi qu'au niveau des trajets avec son lieu de résidence.
5. Avoir une capacité de gestion administrative. Avoir la capacité de rédiger des dossiers, tenir ses comptes, communiquer aux clients, honorer ses obligations administratives,...
6. Capacités pédagogiques. Avoir la capacité de transmettre des savoirs par le biais d'ateliers, d'animations, tant pour les adultes que pour les enfants.

D. Gestion de projet

1. Avoir un business modèle prometteur définissant les éléments suivants :
    - Une proposition de valeur qui définit le bienfait que le produit apporte, les problèmes résolus et la plus-value pour les clients,
    - Le type de client visé,
    - Le mode de communication et la relation au client,
    - Le mode de distribution,
    - Ses partenaires clés,
    - Ses ressources essentielles,
    - Le travail réalisé et celui sous-traité,
    - Le mode de paiement et les étapes créatrices de revenus.
2. Avoir un modèle d'activité agricole décrivant la méthode de production.
3. Avoir un plan financier mettant son business modèle en chiffre sur 3 ans. Permet de démontrer une viabilité économique, la pertinence et le réalisme de l'activité. Il montre les coûts, le chiffre d'affaire attendu, les besoins en financements et le revenu admissible.
4. Avoir un statut juridique adapté.

5. Calendrier récapitulatif et personne de contact

Date	Etape
10 février 2023 - 10h	Visite obligatoire sur le site, pour les candidats - sur inscription
10 mars 2023 - 10h	Visite obligatoire sur le site, pour les candidats (n'ayant pas participé à celle du 10/2) - sur inscription
13 mars 2023 - 10h	Séance d'information - sur inscription, en distanciel
Entre le 13 et le 17 mars 2023	*Période pour une potentielle réunion d'accompagnement* *- sur demande uniquement*
31 mars 2023 - 00h00	Date finale de dépot des candidatures
07 avril 2023 - journée	Sélection par le jury des candidat.e.s à auditionner - information aux candidat.e.s retenu.e.s
12 avril 2023 - journée	Audition des candidat.e.s retenu.e.s
14 avril 2023 - journée	Information de la sélection
Entre le 14 avril et le 15 mai 2023	Etat des lieux de la parcelle avec les candidat.e.s, signature du ROI et du contrat, réunion avec les partenaires, prise en location de la terre

Personne de contact

Idéalement, tout courrier, échange, demande d'informations est envoyée à **info@terre-en-vue.be**

C'est Françoise Ansay qui représentera Terre-en-vue dans le cadre du présent appel à candidature ; elle pourra se faire accompagner de tout collègue, expert pour répondre au mieux aux questions ;

francoise@terre-en-vue.be - 0487 25 60 91

6. Annexes

1) Formulaire de candidature

2) Analyses de sol des parcelles

3) Modèle de contrat de location (disponible lors de la visite de terrain)

4) Charte de bonne gestion du site, avec le Service Nature et Espace Vert de la Ville de Namur et l'association CREAVES (disponible lors de la visite de terrain)